



CAP MONTEUR.SE INSTALLATEUR.TRICE SANITAIRE

Formation continue	Bilan de compétences	VAE	Apprentissage	Contrat pro	Eligible à Mon Compte Formation	Formation 100% à distance	Formation en présentiel	Formation mixte
			✓				✓	

Le titulaire de ce diplôme exerce des activités de plomberie (intervention sur des compteurs d'eau, installation de salles de bains, de piscines...) dans une grande entreprise ou chez un artisan. Dans les immeubles d'habitation, industriels ou commerciaux, il effectue des opérations de raccordement de canalisations du réseau d'eau à différents appareils sanitaires, systèmes industriels, installations privées... Il peut également réaliser des travaux de remise en état (réparation de robinets, résolution de problèmes de fuite d'eau, remplacement d'appareils...) liés à l'usure normale ou à la vétusté des installations.

INFORMATIONS

Période

01/09/2022 au 31/08/2024

Durée de la formation

2 année(s)

Durées

Formation en présentiel

840 heures

Rythme de l'alternance

Journée - temps plein

Niveau d'entrée

Niveau Infra 3 (illettrisme, analphabétisme)

Niveau de sortie

Niveau 3

Publics visés

Apprenti.ePublic de la formation initialeTout public

DESCRIPTIF

Reconnaissance en fin de formation

Diplôme de l'Éducation Nationale niveau 3

Modalités de recrutement

Recrutement sur dossier

Prérequis

p.p1 {margin: 0.0px 0.0px 0.0px 0.0px; font: 12.0px DIN; min-height: 14.0px} p.p2 {margin: 2.0px 0.0px 0.0px 0.0px; line-height: 10.1px; font: 10.0px DIN; color: #2c2728} span.s1 {font: 12.0px DIN; color: #000000} Tout public ayant...

Conditions d'admission / Délais d'accès

92002 - Admission sur dossier

Modalités d'admission détaillées

Admission définitive sous réserve d'avoir une entreprise d'accueil

Intervenants

Formateurs experts du domaine

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de pratique

Objectifs opérationnels

- Travailler d'après le plan du maître d'oeuvre qui indique la répartition et l'emplacement des appareils ainsi que le parcours des canalisations - Mettre lui-même au point des schémas d'installations à partir de ses propres relevés et des consignes reçues - Repérer les emplacements des conduites et des appareils - Exécuter des percements des différentes parois (murs, planchers et cloisons) - Façonner, assembler des canalisations et les raccorder aux appareils sanitaires - Mettre en service l'installation - Poser des réseaux cachés (en sol, en faux-plafond, ...) - Placer des appareils sanitaires liés au bâti (baignoire, bac à douche, appareils...

CONTENU

BC - Analyse d'une situation professionnelle

BC - Réalisation d'ouvrages courants

BC - Contrôle et mise en service

Enseignement général

Mathématiques, Sciences physiques appliqués

Français Histoire Géographie

Prévention santé environnement

Modules transverses

Sensibilisation à la citoyenneté et à l'éco-citoyenneté

Egalité professionnelle homme femme

Sensibilisation au développement durable

Numérique Les principes de base de l'utilisation du numérique

Devenir un cyber-citoyen

Apprendre à apprendre avec le numérique Evaluation TOSA – Digital Skills

FINANCEMENT

Nous consulter pour un parcours personnalisé et sur-mesure.

Prix (net de taxes)

0.00 euros

Modalités de financement

Consulter MaForPro pour connaître les différentes modalités de prise en charge financière.

LIEU DE FORMATION

Pamiers - EREA Villeroux



Transport

Consulter MaForPro pour identifier votre trajet.

CONTACTS

Organisme responsable

CFA de l'académie de Toulouse

75 rue Saint-Roch - BP 31400 - Toulouse

-

Votre interlocuteur.rice

Monsieur Lecomte Alexandre

0777343274

alexandre.lecomte@ac-toulouse.fr



Personnes en situation de handicap, prenez contact avec l'organisme responsable en amont de la formation pour une adaptation des modalités en fonction de vos besoins

Retrouvez nos dates de sessions et de réunions d'information collective sur

maforpro-occitanie.fr



CFA de l'académie de Toulouse 75 rue Saint-Roch Toulouse 31400 - - N° Siret 18310907300027 - Code APE 8559A - Déclaration d'existence 7331P003931. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

